

# LE PROJET NUMÉRIQUE POUR L'ÉDUCATION



## INTRODUCTION ET PLAN

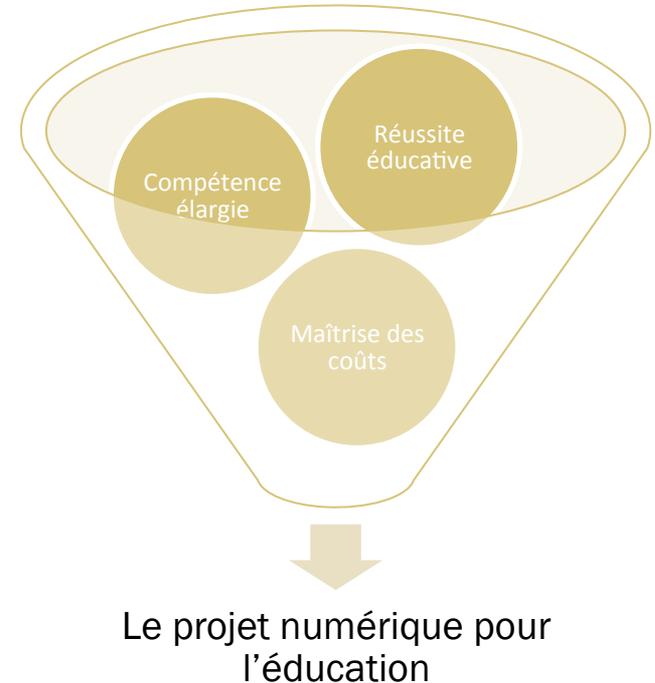
La transfert de la maintenance informatique des établissements scolaires aux collectivités, le développement des usages et pratiques pédagogiques du numérique et l'évolution permanente des technologies numériques créent un contexte complexe et mouvant difficile à appréhender.

La mise en place d'un projet numérique global pour l'éducation pose 3 questions :

- ⦿ Quelles motivations pour un projet numérique ?
- ⦿ Quelles sont les étapes de la construction de ce projet ?
- ⦿ Quelle gouvernance associer ?

## LES MOTIVATIONS

- ⊙ Une volonté politique d'accompagner la réussite éducative
- ⊙ Un besoin de gouvernance dans l'exercice d'une compétence élargie
- ⊙ Une nécessaire maîtrise des coûts dans un contexte budgétaire contraint



## LES MOTIVATIONS

- ⊙ Une volonté politique d'accompagner la réussite éducative
  - ⊙ Délivrer un **service adéquat** et efficient à la communauté éducative favorisant la réussite des élèves par
    - ⊙ Un **équipement et des solutions** adaptés aux besoins et aux pratiques
    - ⊙ Un **dispositif de maintenance** favorisant la confiance dans le numérique
  - ⊙ Assurer une équité territoriale pour les établissements
    - ⊙ Par une **cible adaptée à l'aménagement numérique** du territoire et tenant compte de l'état des infrastructures et services

## LES MOTIVATIONS

- ⊙ **Une compétence élargie à la maintenance**
  - ⊙ La prise en charge de la maintenance construit de fait **une compétence globale**
  - ⊙ Ce périmètre élargi implique **une coordination structurée** dans l'exercice des compétences :
    - ⊙ Au niveau des services de la collectivité (directions des bâtiments, de l'éducation, informatique, aménagement numérique)
    - ⊙ Avec les acteurs de la communauté éducative (établissements, académie)
  - ⊙ Cette nécessaire coordination plaide pour la mise en œuvre d'une **gouvernance spécifique** au numérique pour l'éducation

## LES MOTIVATIONS

### ○ La nécessaire maîtrise des coûts

- La prise en charge de la maintenance informatique pour l'ensemble des établissements du territoire de la collectivité se fait dans **un contexte budgétaire contraint sans transfert de moyens de la part de l'État**
- La collectivité doit trouver les moyens d'assurer ses missions dans la maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'investissement dans un domaine en perpétuelle évolution :
  - S'adapter aux évolutions technologiques et maîtriser le cycle de vie des équipements
  - Permettre le développement des usages et des pratiques du numérique
  - Garantir un niveau de service suffisant en assurant un maintien en conditions opérationnelles efficient et soutenable pour la collectivité

## LES ÉTAPES CLÉ

- ⊙ **L'élaboration d'une cible à atteindre**
  - ⊙ L'offre de services portée par la collectivité en direction de la communauté éducative
  - ⊙ Le dispositif technique et fonctionnel et le dispositif de maintenance associés
  - ⊙ Le plan de déploiement de la cible
  
- ⊙ **L'élaboration d'une gouvernance :**
  - ⊙ La **gouvernance stratégique** portera a minima sur :
    - ⊙ Partage des rôles et responsabilités : le conventionnement
    - ⊙ Cycle de gouvernance définissant les instances et la comitologie et comportant une dimension d'évaluation du dispositif
  
  - ⊙ La **gouvernance opérationnelle** :
    - ⊙ Coordination des opérations en vue de la mise en œuvre de la cible et de l'atteinte des objectifs de déploiement
    - ⊙ Pilotage du maintien en conditions opérationnelles
    - ⊙ Cycle de l'amélioration continue du dispositif technique et fonctionnel

### ⊙ Elaboration de la cible

- ⊙ L'offre de services portée par la collectivité en direction de la communauté éducative
  - ⊙ Quels usages doivent être satisfaits et quelles pratiques le dispositif doit-il permettre de développer ?
  - ⊙ Quels services ? (services rendus à l'utilisateur, services d'infrastructures, interopérabilité avec l'ENT...)
  - ⊙ Quelle stratégie d'équipement en appui ? (fixes, mobiles, individuels ou en moyens partagés...)
  - ⊙ Pour le second degré : comment assurer l'autonomie du chef d'établissement et garantir la non-régression fonctionnelle ?

## LES ÉTAPES CLÉ

- ⊙ Comment déterminer l'offre de services ?
  - ⊙ Au sein de la collectivité
    - ⊙ Le recueil de la vision des élus et des ambitions que pourra porter le projet numérique (équité territoriale par exemple)
    - ⊙ L'analyse de l'état de l'aménagement numérique du territoire (quels sont les établissements disposant du THD, y-a-t-il des zones « blanches »)
  - ⊙ Au près de la communauté éducative
    - ⊙ Une démarche de recueil et d'analyse des usages, des besoins et des attentes (ateliers, enquêtes...) avec les EPLE
    - ⊙ Interroger la politique académique pour le numérique éducatif (actions, ressources, formations...) et la vision portée par l'académie (DAN/DSI)
    - ⊙ L'analyse des référentiels existants (CARINE, SDET...)

## LES ÉTAPES CLÉ

- ⊙ Dispositifs technique, fonctionnel et la maintenance associée
  - ⊙ La mise en réseau des établissements (évasion Internet, interconnexions)
  - ⊙ Les infrastructures techniques (réseau, stockage, serveurs...)
  - ⊙ Les architectures de services associées (identités, applications, données, communications, sécurité...)
  - ⊙ Quels **niveaux de service doit-on / peut-on garantir** et comment les assurer ? (reprise après incident, gestion des incidents, exécution des requêtes, gestion des changements, des problèmes et des évènements, gestes de proximité...)

## LES ÉTAPES CLÉ

- ⊙ Plan de déploiement de la cible
  - ⊙ L'état des lieux des infrastructures et services et la mesure de l'écart à la cible
  - ⊙ La stratégie de déploiement de la cible (priorisation et ordonnancement des travaux, priorisation des établissements, volumes de déploiement...)
  - ⊙ Un programme technique et financier permettant l'orchestration des opérations

## LA GOUVERNANCE

### ⊙ La gouvernance stratégique

- ⊙ Partage des rôles et responsabilités : un modèle possible de conventionnement
  - ⊙ Une convention-cadre présentant l'offre de services et les objectifs visés, articulant le partenariat entre les acteurs et définissant les périmètres de responsabilité
  - ⊙ Des conventions de services entre les acteurs fixant les engagements mutuels et les niveaux de services :
    - ⊙ Collectivité <> Établissement,
    - ⊙ Académie <> Collectivité,
    - ⊙ Académie <> Établissement...
- ⊙ Un cycle de gouvernance
  - ⊙ Les instances et la comitologie
  - ⊙ Les modalités d'évaluation du dispositif et de prise en compte des évolutions
  - ⊙ Les données dont doit disposer chaque instance pour assurer sa mission, les modalités et la fréquence de collecte

### ⊙ La gouvernance opérationnelle

- ⊙ La coordination des opérations pour mettre en œuvre la cible et atteindre les objectifs de déploiement : travaux, approvisionnements, déploiements, mises en production, recettes
- ⊙ Le pilotage du maintien en conditions opérationnelles, adossé à un dispositif de reporting technique et opérationnel
  - ⊙ Supervision, monitoring, capacity planning
  - ⊙ Gestion des garanties
  - ⊙ Suivi des IMAC
- ⊙ Le cycle de l'amélioration continue, alimenté par un dispositif de reporting statistique et analytique
  - ⊙ Métriques sur les usages des équipements, des applications, des réseaux, etc.,
  - ⊙ Mesure des niveaux de services de l'assistance et de la maintenance...